



Délibération des Élus du CSE Siège en vue de la constitution de la délégation qui assurera le suivi de la médiation IV3

Dans leur résolution votée le 3 décembre 2024, les élus ont préconisé d'Instaurer un débat sur le travail et ses pratiques, en mettant notamment l'accent sur les points de désaccord soulevés par les experts qui sont :

- Le contenu du travail des vacations du matin et du soir,
- Les points de vue quant aux critères de qualité du travail accompli: le lien avec les antennes, le dérushage, la vitesse vs la qualité ...
- La charge de travail qui doit en résulter, en termes d'amplitude horaire mais aussi d'intensité de charge mentale.

Pour aborder ces questions, les élus ont repris la proposition faite par les experts de recourir à un intervenant extérieur pour mener à bien ces débats, proposition soutenue par la direction.

Reste à choisir le cabinet en charge de la médiation et à définir le cahier des charges de celle-ci.

Pour accomplir cette mission, les élus du CSE Siège désignent :

- Alexis du RETAIL(CGT)
- Christophe BENS(FO)
- Antonio FERREIRA(CFDT)
- Freddy BERTIN(UNSA)
- Sophie GUILLAUMIN (SNJ)
- Jacques LAROSE (CGC)

Leur mission sera d'échanger avec la direction et de se mettre d'accord avec elle sur le choix du cabinet en charge de la médiation et sur le cahier des charges associé.

Ils auront également la charge du suivi de cette médiation.
Celui-ci fera l'objet d'une présentation en CSE.

Paris le, 9 janvier 2025

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.